RDC: Une Cour constitutionnelle encore plus obÃ©issante en vue

Description

RDC: Une Cour constitutionnelle encore plus obÃ©issante en vue

- 10 avril 2018
- Par Marie-France Cros.

default watermark

La Cour constitutionnelle de la RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo (RDC) est appelÃ©e Ã trancher les Ã©ventuels contentieux Ã©lectoraux, alors que la nouvelle date des Ã©lections est fixÃ©e, cette fois, au 23 dÃ©cembre prochain. Elle est aussi le juge du chef de lâ??Etat et du Premier ministre et prononce une Ã©ventuelle vacance du pouvoir au sommet de lâ??Etat. Un dÃ©cÃ¨s providentiel durant le week-end dernier et deux dÃ©missions bienvenues, lundi, au sein de cet organe Ã©cartent des juges pas assez complaisants, qui devraient Ãªtre bientÃ´t remplacÃ©s.

Ses membres sont neuf: trois choisis par le chef de lâ??Etat, trois par le Conseil supÃ©rieur de la Magistrature et trois par le parlement rÃ©uni en congrÃ¨s. Ces deux derniÃ¨res institutions Ã©tant contrÃ´lÃ©es par la MajoritÃ© prÃ©sidentielle, cela laisse la haute main au prÃ©sident hors mandat Joseph Kabila sur la Cour.

Ses juges doivent Ãªtre renouvelÃ©s par tirage au sort dâ??un tiers de leurs membres (un pour chacun des trois groupes) tous les trois ans. Bien que la Cour fonctionne depuis fÃ©vrier 2016 seulement, ses neuf membres avaient prÃªtÃ© serment devant le prÃ©sident Kabila le 4 avril 2015. Trois dâ??entre eux devaient donc Ãªtre remplacÃ©s le 4 avril dernier â?? ce qui nâ??a pas Ã©tÃ© fait.

Ceux qui ruent dans les brancards

En effet, mÃªme si la Cour constitutionnelle nâ??a rendu que des dÃ©cisions favorables aux kabilistes jusquâ??ici â?? y compris lorsque cela exigeait des acrobaties juridiques â?? il sâ??est quand mÃªme trouvÃ© quelques membres pour ruer dans les brancarts quand ces Ã©minents juristes ont vu quâ??ils Ã©taient traitÃ©s comme des marionnettes dans les calculs politiciens de kabilistes souvent bien moins diplomÃ©s quâ??eux.

Le 17 octobre 2016, alors quâ??un quatriÃ¨me magistrat Ã©tait malade, trois des juges avaient ainsi boycottÃ© lâ??audience consacrÃ©e Ã une demande de la Ceni (Commission Ã©lectorale nationale indÃ©pendante, considÃ©rÃ©e comme infÃ©odÃ©e au pouvoir) visant Ã publier un calendrier Ã©lectoral ne respectant pas le prescrit constitutionnel. Bien que nâ??atteignant pas le quorum requis de 7 juges, la Cour consitutionnelle avait acceptÃ© la demande de la Ceni. Celle-ci Ã©tait pourtant elle-mÃªme illÃ©gale puisque la Ceni ne figure pas parmi les institutions autorisÃ©es Ã saisir la Cour constitutionnelle (art. 161 de la Constitution) et que cette derniÃ¨re nâ??est pas compÃ©tente pour un

acte de convocation Ã©lectorale.

A la suite du manque de collaboration des trois juges, le ministre de la Justice avait tentÃ© â?? en vain, en raison de vices de procÃ©dure â?? en juin 2017, de faire adopter par lâ??AssemblÃ©e nationale un projet de loi visant Ã faire passer le nombre de juges de la Cour constitutionnelle de 9 Ã 5 â?? juste le nombre de juges obÃ©issants!

Pas de tirage au sort

Ce 4 avril, il nâ??y a pas eu de tirage au sort de trois juges Ã remplacer. Â« Parce que le tirage au sort ne garantissait pas que les Â« mauvais Â» juges seraient extirpÃ©s de lâ??institution, ce qui embarrassait beaucoup en haut lieu Â», indique Ã LaLibreAfrique.be une source Ã Kinshasa. Fort opportunÃ©ment, le dÃ©cÃ¨s dâ??un juge, Yvon Kalonda, dimanche et la dÃ©mission-surprise de deux des juges rÃ©tifs, Jean-Louis Esambo et EugÃ¨ne Banyaku, lundi, pour Â« raisons personnelles Â», ont rÃ©solu la question. Chacun des trois est en effet issu dâ??un groupe diffÃ©rent (PrÃ©sidence pour le dÃ©funt, Parlement et Conseil supÃ©rieur de la magistrature pour les deux autres).

default watermark

Si certains mÃ©dias congolais Ã©voquent la possibilitÃ© dâ??une paralysie de la Cour qui ne dispose plus des 9 juges nÃ©cessaires au tirage au sort, cette crainte est vaine au regard de lâ??article 90 de la Loi organique crÃ©ant la Cour puisque le tirage au sort nâ??est plus nÃ©cessaire. On nâ??attend maintenant les trois nouvelles nominations pour permettre Ã la Cour dâ??atteindre le quorum requis.

Seul juge rÃ©tif Ã rester en poste: le brillant professeur FÃ©lix VunduawÃ©, qui fut directeur de cabinet et vice-Premier ministre de Mobutu.

Categorie

1. Uncategorized

date crÃ©Ã©e
avril 11, 2018
Auteur
congokintribune